



Procès-Verbal Conseil Municipal du 02 juillet 2026

Présents : Joffrey Astier, Patrick Baranger, Sylvie Bargoin, Olivier Bony, Corinne Chazeix, Sylvie Chazeix, Arthur Daldin, Angélique Dupuy-Mercier, Jean-Michel Huché, Julien Tabard

Excusée : Léa Jaillant (donne pouvoir à Patrick Baranger)

Ordre du jour :

1. Validation du PV de la réunion de conseil du 29 mai 2026
2. Délibération validation des devis de travaux ONF
3. Délibération nomination d'Ambassadeurs de la Forme (titulaire et suppléant) au sein du CLIC
4. Délibération attribution des subventions aux associations
5. Délibération validation devis pour la pose des compteurs d'eau au village de Soussat
6. Délibération création du marché communal
7. Choix des banques pour une demande de ligne de trésorerie
8. Présentation des offres TDF et One Tower sur le dossier Antennes à la Croix
9. Délibération création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe
10. Délibération convention de mandat pour l'établissement et l'émission de facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
11. Délibération modification de la commission réseaux eau et assainissement, gestion des déchets
12. Questions diverses.

La séance débute à 15h30.

Corinne Chazeix est nommée secrétaire de séance.

1. Validation du PV de la réunion du 25 avril 2026

Il est adopté à l'unanimité suite à quelques ajustements.

2. Délibération validation des devis de travaux ONF

Il s'agit d'étudier le programme des travaux ONF établi en date du 06 février 2026, soumis à la validation du conseil. Les travaux portent sur les sections de :

* Orcival : infrastructure : amélioration de la piste forestière jusqu'au quai de Gravenoire pour un coût de 4400 €
Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de ne pas effectuer les travaux.

* Servièrre : infrastructure : réseau desserte quai de débarquement et accotement 3920 €
travaux de maintenance pour délimiter des parcelles privées au-dessus du réservoir,
vers le café du Lac 5920 €

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer les travaux d'infrastructure et de ne pas effectuer les travaux de maintenance.

* Douharesse et Rouchaube : parcelle d'arbres morts appelée "cimetière des arbres", peindre pour matérialiser cette zone environnementale (zone protégée) pour un montant de 660 €
Après discussion, le conseil décide d'effectuer les travaux de maintenance.

3. Délibération nomination d'Ambassadeurs de la Forme (titulaire et suppléant) au sein du CLIC

Le CLIC Senior Montagne est une entité qui a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'apporter des conseils et du soutien aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux enfants et adultes en situation de handicap, aux aidants et aux professionnels qui accompagnent les personnes en perte d'autonomie. Il aide à trouver des solutions avec un accompagnement individualisé et adapté aux situations (continuer à vivre à domicile, portages de repas à domicile, hébergement temporaire ou définitif, aide au montage du dossier Handicap...).

Le rôle des Ambassadeurs est d'être le relais de proximité, de partager les informations sur le bien-être, le maintien de la forme pour pouvoir préserver l'autonomie, la motricité, le bien vivre, le bien- vieillir et lutter contre l'isolement.

Jean-Michel Huché remercie Sylvie Chazeix pour cette présentation. Il lit la charte spécifique de l'Ambassadeur et demande s'il y a des volontaires. Sylvie Chazeix et Léa Jaillant sont volontaires, il propose de les nommer dans l'ordre titulaire et suppléante.

Le conseil vote à l'unanimité.

4. Délibération attribution des subventions aux associations

Afin de clore le dossier des subventions aux associations (cf compte rendu du conseil du 29 mai), Jean-Michel Huché propose d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR : 100 €

AFN : 100 €

Comité des Fêtes n'a pas
répondu à l'enquête

Vallée Fleurie : 350 €

Musicales d'Orcival : 350 €

Conscrits de Rochefort-Orcival-St Pierre Roche : 200 €

Arthur Daldin ne prend pas part au vote, en qualité de Président de l'association

Société de chasse : 150 €

Jean-Michel Huché ne prend pas part au vote, étant secrétaire de l'association

Le conseil vote à l'unanimité.

Jean-Michel Huché propose d'attribuer la somme de 1000 € (affectée jusqu'à présent au Comité des Fêtes) pour la manifestation du 28 août qui clôturera la saison du Marché Communal en lien avec les Conscrits.

Jean-Michel Huché indique que "D440" un groupe de jeunes du Conservatoire de Paris va organiser le 11 août à 20 heures dans la basilique d'Orcival un concert, cela fait 3 ans qu'il s'y produit gratuitement. Il sollicite une aide de la Mairie.

Après discussion, le conseil décide d'accorder une aide de 150 €.

Ce groupe propose des siestes musicales d'une heure, une piste à ajouter pour l'animation d'Orcival.

5. Délibération validation devis pour la pose des compteurs d'eau au village de Soussat

L'entreprise Lemonier est intervenue pour réparer des fuites sur le réseau d'eau route de Cordès, et en raison de modification de son planning de travail, il propose d'intervenir à Soussat plus tôt que prévu pour la pose des compteurs d'eau. Le devis pour la pose de regard des compteurs est de 33 362 € TTC. Un 2^e devis a été demandé pour réaliser l'extension d'un branchement pour un montant de 9 452 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité les deux devis.

Patrick Baranger propose de rédiger un règlement de l'eau, comme cela avait été fait pour l'assainissement, malgré les réticences émises par la SATEA, organisme rattaché au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

6. Délibération création du marché communal

Une délibération doit être prise pour la création de ce nouveau marché, pour lequel la date et le lieu sont modifiés. L'offre sera alimentaire et non-alimentaire et ce marché se tiendra tous les vendredis des mois d'été de 16h à 20h, à compter du 10 juillet. Les emplacements sont gratuits. La CCI de Clermont a été consultée. Un règlement de marché en matière de police, d'hygiène et d'emplacement a été rédigé et prend la forme d'une délibération prise par le conseil. Il sera validé par la Préfecture et il sera distribué à tous les exposants.

Un engagement commun sera signé entre les parties (mairie et exposants).

7. Choix des banques pour une demande de ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie doit être prise dans l'attente du versement des subventions concernant la construction du City Park. Les recettes attendues sont de 77 284 €, la ligne de trésorerie sera de 77 000 €. Le conseil charge M. le maire d'engager les démarches nécessaires.

8. Présentation des offres TDF et One Tower sur le dossier Antennes à la Croix

Julien Tabard expose les éléments, à savoir que ces opérateurs veulent acheter les parcelles (surface approximative de 110 m²) sur lesquelles sont installées les antennes à la Croix au motif d'avoir un emplacement privé pour gérer leur installation de façon autonome et indépendante.

FREE (One Tower) située à droite du chemin, dispose d'un bail jusqu'à fin 2029 et un loyer annuel de 2 230 €. Il propose un rachat de 32 k€ (soit l'équivalent de 14 ans de loyer).

VALOCIM, situé au milieu, n'a pas d'antenne et il verse un loyer annuel de 2 842,21 € et un bail établi jusqu'à fin 2029, non renouvelable. Les opérateurs ont refusé catégoriquement de travailler avec VALOCIM, d'où la création des deux surfaces attenantes.

TDF (au capital américain) avec SFR – Bouygues – Orange sont sur le pylône du fond. Le bail est établi jusqu'en 2041 avec un loyer annuel de 4 244 €. Il propose un rachat de 65 K€ (soit l'équivalent de 15 ans de loyer).

Chaque opérateur paie par service, question se pose pour Bouygues qui interroge sur son installation.

Des possibilités avancées : on peut négocier le montant de la location à la fin du bail de chaque opérateur sauf Valocim ou bien récupérer le montant de la vente.

Le dossier avait été porté par la précédente municipalité. Après un tour de table, la possibilité de rachat n'avait pas fait l'unanimité.

Jean-Michel Huché demande aux membres du conseil de réfléchir et de porter un avis éclairé sur ces propositions. Cette discussion sera portée dans un prochain conseil. Réponse sera rendue aux opérateurs à la rentrée.

Julien Tabard poursuit en présentant le projet d'une plateforme de broyage de branches, broyat qui sera mis à la

disposition de la population. D'une surface de 485 m², elle sera installée aux anciennes poubelles après aménagement du lieu. La renouée du Japon, plante envahissante, doit être contenue sur ce secteur.

A 17h30 et en raison de contraintes personnelles, des conseillers quittent la séance.

La séance reprend à 17h45 dans la configuration suivante :

Présents : Joffrey Astier, Patrick Baranger, Sylvie Bargoin, Corinne Chazeix, Sylvie Chazeix, Jean-Michel Huché, Léa Jaillant rejoint le conseil.

Excusés : Angélique Dupuy-Mercier (donne pouvoir à Jean-Michel Huché)
Arthur Daldin (donne pouvoir à Sylvie Chazeix)

Absents : Olivier Bony, Julien Tabard

Corinne Chazeix est nommée secrétaire de séance.

Jean-Michel Huché reprend les points inscrits à l'ordre du jour qui restent à traiter.

9. Délibération création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Vincent Cohandon est recruté comme employé communal, sa mobilité depuis le Conseil Départemental est actée à compter du 06 juillet. Il prendra ses fonctions au niveau de la commune le 15 juillet.

Une délibération doit être prise par le conseil pour valider la création d'un poste budgétaire équivalent à son grade actuel (adjoint technique territorial principal de 2^e classe).

Titouan Mabilie a été recruté en CDD sur le motif "dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire". Il lui a été signifié que le poste a été pourvu par la voie de la mobilité et qu'une procédure pour licenciement est engagée.

Le conseil valide à l'unanimité la création de ce poste.

10. Délibération convention de mandat pour l'établissement et l'émission de facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois

A compter de 2027, l'utilisation d'un nouvel outil "Chorus Pro", déployé par le Trésor Public, sera obligatoire pour traiter toute facture et toute recette qui seront déposées sur cet outil.

L'ONF établit les factures des ventes de bois pour le compte de la commune et souhaite connaître la position du conseil pour poursuivre ou non cette démarche. Une délibération doit être prise avant fin août pour autoriser l'ONF à poursuivre la saisie des factures des ventes de bois pour le compte de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité.

11. Délibération modification de la commission réseaux eau et assainissement, gestion des déchets

Jean-Michel Huché explique que Corinne Chazeix s'est investie sur le sujet du périmètre des captages qui fait partie de cette commission. Pour Corinne, cette commission porte sur des enjeux d'importance pour l'avenir. Une délibération doit être prise pour la nommer membre de cette commission.

Le conseil valide à l'unanimité, Corinne ne prend pas part au vote.

12. Questions diverses

Jean-Michel Huché s'interroge sur la facturation de la taxe REOM (ordures ménagères) pour la commune, elle est fixée selon le nombre d'habitants. Entre 2025 et 2026 la population est passée de 281 à 293 personnes. . Contact sera pris avec le SMCTOM de Haute Dordogne pour comprendre le mode de calcul.

Par l'intermédiaire de Sylvie Chazeix, Bernard Boyer alerte les membres du conseil qu'il va manquer d'eau dans son réservoir à Chamberte qui alimente deux maisons d'habitation. Le problème se pose tous les étés. Jean-Michel Huché va contacter Sébastien Gratadeix pour déverser de l'eau dans ce réservoir.

Corinne Chazeix fait part d'un projet pour agrémenter le tour en bitume du city park, en peignant des jeux pour enfants. La commune de Loubeyrat a fait appel à une artiste de street art pour peindre le pourtour de l'Urban tennis. Deux devis sont demandés : un auprès de cette artiste et un auprès de l'Atelier du Zef, installé à Moleides. La priorité est d'avoir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

A l'automne, les plateformes d'accueil des poubelles dans les hameaux seront reprises pour être mises en service. A Soussat, le lieu de ramassage serait plus judicieux au niveau des premières maisons, le camion peut manœuvrer pour le chargement des poubelles. Un courrier sera adressé au SMCTOM pour le proposer et avoir l'aval avant d'engager les travaux de cette plateforme.

Jean-Michel Huché fait part d'une somme forfaitaire versée aux communes selon leur taille au titre des amendes de police. Cette somme, de 7 500 €, doit répondre à un besoin pour améliorer la sécurité routière. Les idées sont à lui faire remonter.

Sébastien Turreix, en sa qualité d'ingénieur électrotechnicien, est intervenu en séance pour expliquer le système de l'alarme de la basilique qui se déclenche trop fréquemment. Il indique que ce système (2 radars de contact autour de l'autel) a été modifié il y a 6-7 ans pour être remplacé par un système de 5 alarmes au niveau des piliers qui entoure le cœur. Suite aux récents vols dans la basilique, l'entreprise Veritas, en charge de la maintenance, est intervenue pour renforcer la sécurité et les visiteurs dépassent les faisceaux de contrôle sans forcément s'en rendre compte, ce qui explique le déclenchement intempestif de cette alarme.

La proposition de Sébastien Turreix est de programmer 2 niveaux de sécurité : un en journée et un beaucoup plus renforcé la nuit et qui couvre une plus grande zone de surveillance. Cette proposition est validée. Elle sera mise en service rapidement et réajuster si besoin.

Sylvie Bargoin demande s'il est possible d'avoir une poubelle jaune supplémentaire à l'entrée du camping de Fléchat pour la saison d'été. Le nécessaire sera fait comme les étés précédents.

Pas d'autre question n'est portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.